



**RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-008 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE  
DÉNEIGEMENT ET L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE 2014-001**

**Article 1. Titre et numéro du règlement**

Ce règlement est intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le déneigement et l'enlèvement de la neige 2014-001 » et il porte le numéro 2020-008.

**Article 2. Objet du règlement**

Il a pour objet d'apporter des modifications à l'article 3 concernant le déneigement de la toiture d'un bâtiment en bordure de rue.

**Article 3.**

Ajout d'un quatrième alinéa à l'article 3 après « Il est défendu à quiconque :

De laisser s'accumuler de la neige ou de la glace sur la toiture d'un bâtiment ou d'une composante de celui-ci situé à moins de trois mètres, mesurés au sol, d'un terrain du domaine public.

Fait et adopté à Saint-Élie-de-Caxton, le 11 janvier 2021 à la séance ordinaire du conseil municipal.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

---

Robert Gauthier, maire

---

Odette Villemure,  
Secrétaire-trésorière adjointe par intérim

Avis de motion : 2 novembre 2020  
Adoption de règlement : 11 janvier 2021  
Publication : 12 janvier 2021